

Loiret ➔ Actualités

SÉNAT ■ Jean-Pierre Sueur (PS) a été élu hier président de la commission des lois de la Haute assemblée

« Investi d'une responsabilité importante »

Le sénateur du Loiret a été élu par 28 voix contre 18 à Jean-Jacques Hyest (UMP), son prédécesseur. Un poste-clé dans le fonctionnement de la Haute assemblée.

INTERVIEW

Philippe Ramond
philippe.ramond@larep.com

Nouveau succès pour Jean-Pierre Sueur. Après avoir été élu le 25 septembre dès le premier tour dans le Loiret, le sénateur s'est vu confier, hier, la présidence de la commission des lois.

■ **Comment s'est déroulée l'élection ?** Au sein de la commission des lois qui compte 49 membres, j'ai obtenu 28 voix contre 18 accordées à Jean-Jacques Hyest (UMP), mon prédécesseur dans ce poste (3 votes blancs).

■ **Et une fois l'élection acquise ?** J'ai exprimé ma reconnaissance aux collègues qui m'ont élu, salué le travail et l'une des innovations du président sortant, Jean-Jacques Hyest. Chaque rapport d'information était en effet confié à la fois à un sénateur de la majorité et à un de l'opposition. À une excep-



PRÉSIDENT. Jean-Pierre Sueur est le premier socialiste de la V^e République à occuper semblable fonction.

tion près, sur une dizaine de rapports d'information, cela s'est bien passé, avec des conclusions communes [...] Il faut savoir que nous sommes voisins avec Jean-Jacques Hyest puisqu'il est sénateur de Seine-et-Marne, conseiller

général de Château-Landon. Cela touche le canton de Puiseaux !

■ **De nouveaux membres ?** Oui, j'ai accueilli les nouveaux arrivants dans cette commission des lois. Des gens comme Michel Delebarre, ancien ministre

d'État, Alain Richard, ancien ministre de la Défense, Catherine Tasca, ancien ministre de la Culture. J'ai salué aussi André Vallini, qui fut rapporteur de la commission d'enquête pour l'affaire d'Outreau, René Vandierendonck, maire de Roubaix (où j'ai passé mon enfance). Nous rejoignent aussi deux nouveaux élus verts et Gaétan Gorce, nouveau sénateur de la Nièvre.

■ **Surpris du score ?** Je ne m'attendais pas à une élection aussi nette, étant entendu que les trois groupes de gauche (20 PS-Verts, 3 PCF et 2 radicaux RDSE) comptent 25 membres, l'UMP 19 sièges auxquels s'ajoutent 4 centristes et 1 non inscrit.

■ **Qu'est-ce que cette élection à la présidence de la commission des lois va changer pour vous ?** Je me trouve investi d'une responsabilité importante car président de l'une des deux commissions, avec celle des finances, qui compte le plus de prérogatives au Sénat. À titre personnel, cela ne change rien. Comme je l'ai dit du-

rant toute la campagne, je passerai quatre jours au Sénat et trois dans le Loiret. Je ne changerai pas d'un iota.

■ **L'attachement au Loiret...** Si on n'est pas nourri par l'écoute des élus et des citoyens, on ne peut pas être un bon législateur.

■ **Une promotion qui vaut par des avantages en nature ? Un nouveau bureau ?** Oui, j'ai effectivement un nouveau bureau. Il donne sur le jardin du Luxembourg et le Panthéon. Ce qui incite à la modestie.

■ **Une commission des lois qui va examiner un rapport signé... d'Éric Doligé. De la jubilation ?** Il arrive qu'on œuvre en commun, avec

Éric Doligé, pour l'intérêt du Loiret. Nous étions ainsi ensemble, mardi soir, au ministère des Transports pour défendre les usagers de la ligne Paris-Nevers. Comme nous aurons à le faire sur Paris-Orléans.

■ **Pas d'esprit revanchard ?** L'esprit revanchard m'est étranger. J'ai constaté qu'il était absent durant toute la journée de samedi, pour l'élection du président. Ce matin, il y a eu un accord de gouvernance, qui concerne aussi la commission des lois. C'était nécessaire au vu de l'étroitesse de la majorité. La démocratie impose des hauts et des bas. Il faut rester soi-même dans les deux cas. ■

■ Saisie pour 40 % à 50 % des lois

Entre 40 % et 50 % des lois arrivent devant la commission présidée par Jean-Pierre Sueur. Elle est saisie par le législateur, au fond ou pour avis. C'est dire son rôle considérable. « Rôle d'autant plus important qu'il y a une nouvelle majorité, différente de l'Assemblée nationale et du Gouvernement. Sans oublier qu'on est dans une période politiquement sensible », note Jean-Pierre Sueur. Cette commission traite de tout ce qui relève de la justice, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, de la sécurité, de toutes les collectivités locales, de l'Outremer, de la fonction publique, de ce qui a trait à la Constitution, aux lois organiques.